

Monsieur Albert GOFFART
Fonctionnaire Délégué
Directeur de l'Urbanisme - A.A.T.L.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 13/PFU/171058
N/réf. : gm/SGL2.136/s.382
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : SAINT-GILLES. Rue Vanderschrick, 10. Construction d'une annexe. Demande de permis unique. **Avis conforme.**

Dossier traité par V. Psachoulias (DU) et Fr. Boelens (DMS).

En réponse à votre lettre du 13 décembre 2005, réceptionnée le 14 décembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 21 décembre 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable.

La demande porte sur le surhaussement de l'annexe existante pour créer une nouvelle chambre, ainsi que sur l'aménagement d'une nouvelle terrasse sur la toiture plate de l'annexe surhaussée. La Commission souscrit à la demande qui ne portera pas atteinte au patrimoine classé et qui se limite à l'ajout d'une structure en bois légère et réversible sur une partie du bâtiment qui n'est pas d'origine.

La CRMS attire toutefois l'attention sur le fait qu'il serait préférable que le bois ne soit pas traité de telle sorte qu'il se patine naturellement, en prenant la teinte argentée propre au cèdre. Cela permettra d'atténuer le contraste entre l'aspect de la façade arrière (enduit) et la nouvelle extension. Enfin, l'isolation du garde corps (prolongation du parois en bois) de la terrasse est inutile.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président

c.c. à : AATL – DMS (Fr. Boelens)